

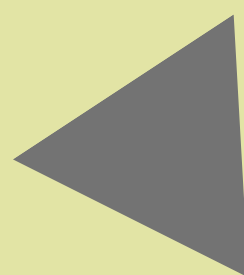


L'ASSURANCE NAVIGATION DE PLAISANCE - LA SOUSCRIPTION DU RISQUE

Actions de formation ou de développement professionnels continus prévu à l'article R 512-13-1 du code des assurances



VENUS CONSULTING



L'ASSURANCE NAVIGATION DE PLAISANCE LA SOUSCRIPTION DU RISQUE

Une offre orientée sur les techniques Métier, la vente, la relation client et le management.

- Découvrir le yachting et ses spécificités
- Identifier les risques
- Comprendre la souscription et la gestion des sinistre « plaisance »

PUBLIC

- Chargés de souscription « navigation de plaisance »

DURÉE

- 2,5 jours (17 heures)

PRÉREQUIS

- Aucun prérequis

PROGRAMME

L'ASSURANCE NAVIGATION DE PLAISANCE

ENVIRONNEMENT DE LA PLAISANCE

- **LE BATEAU**

- Le marché nautique
- Les types de navires (bateau à moteur, voilier, yacht...)
- Infrastructures des ports et marinas
- Milieu marin

- **LA RÈGLEMENTATION**

- Les « papiers du navire » : statut du navire, division 240
- Catégories de navigation et de conception ; typologie
- Le « code de la mer » (assistance, remorquage, RIPAM...) :
- Les responsabilités du chef de bord et de l'équipage
- Les responsabilités des organisateurs de régates et clubs nautiques

L'ASSURANCE DES BATEAUX DE PLAISANCE

- La souscription
- Les garanties dommages
- Les garanties RC
- Les exclusions



**97 rue Sauveur Tobelem
13007 Marseille**

Téléphone : 09 72 63 83 89

**Declaration d'activite de formation
enregistre sous le numero 93131678213**



VENUS CONSULTING

